



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**COMITE DE MASSIF
DES ALPES**

Dossier suivi par :

Corinne ADJUTO, Responsable des instances

Commissariat de massif des Alpes

corinne.silvestre-adjuto@anct.gouv.fr

06 45 69 79 77

Grenoble, le 12 novembre 2025

COMITÉ DE MASSIF DES ALPES

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 24 SEPTEMBRE 2025 A EMBRUN

COMPTE-RENDU

Ouverture de séance à 10h15.

Chantal Eyméoud, maire d'Embrun et vice-présidente de la commission permanente du Comité de massif des Alpes, est ravie d'accueillir l'ensemble des participants à l'occasion des rencontres alpines qui se tiennent à Embrun cette année. Ces rencontres, au programme riche et dense, constituent un moment important et une belle occasion de faire découvrir ce territoire, entre « Lac et Montagnes », de l'Embrunais, son patrimoine et son histoire. Il regroupe les enjeux liés au devenir des territoires de montagne : les bouleversements liés au changement climatique, la fragilité des ressources naturelles mais également le potentiel de nouvelles trajectoires économiques durables.

« Ce cadre sera propice aux échanges et à un travail de qualité nécessaires pour répondre aux défis qui nous attendent ».

Introduction des coprésidents

- Le préfet Georges-François Leclerc, nouveau préfet coordonnateur de massif remercie chaleureusement Chantal Eyméoud pour son accueil dans cette belle ville d'Embrun et présente Philippe Bailbé, nouveau préfet des Hautes-Alpes, délégué au massif.

- Fabrice Pannekoucke accueille le préfet Leclerc pour sa première coprésidence du Comité de massif et salue le travail mené par son prédécesseur.
Les Alpes ont de beaux projets d'avenir à porter, comme les jeux olympiques d'hiver 2030. Et en termes d'avenir, le PACC a une place de premier ordre à tenir. Les réflexions engagées à ce titre devront se concrétiser par des actions les plus opérationnelles possibles.

Le commissaire de massif, secrétaire du comité de massif, précise ensuite :

- Que le quorum est atteint ; les participants pourront ainsi délibérer valablement en séance.
- Il accueille les nouveaux membres du comité de massif, désignés depuis la dernière séance plénière du 09 octobre 2024 à Montmaur (05) :
 - Charles VAN DER ELST remplace Nicolas RAYNAUD en tant que représentant titulaire de la fédération française des clubs alpins et de montagne (FFCAM).
 - Hélène CONSTANTY est nommée représentante suppléante de la fédération française des clubs alpins et de montagne (FFCAM).
 - Antoine DENERIAZ remplace Gilles CHABERT en tant que représentant titulaire de la région Auvergne-Rhône-Alpes.
 - Alain CONSTANT remplace Gilles RIPERT en tant que représentant titulaires des maires de Vaucluse.
 - Eve MAUREL est nommée représentante suppléante des maires de Vaucluse.
 - Thierry PELLEGRIN est désigné représentant titulaire du MEDEF.
 - Sophie RICOURT VAGINAY remplace Emilie BONNIVARD en tant que représentante titulaire des députés alpins.
- Il rappelle enfin les règles de réserve pré-électorale : En raison des élections municipales de mars 2026, les élus sont appelés à être vigilants quant à la communication qu'ils pourraient faire de cette séance.

Séquence 1 : Quel avenir pour les politiques de montagne ?

1.1 – Suites de la motion en faveur d'un pacte européen pour les montagnes

Intervention de Fabrice Pannekoucke et de Nicolas Evrard, président du groupe de travail Europe du Comité de massif.

Rappel du contexte :

En application de l'article 174 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union européenne et de l'article 2 de la loi montagne, l'idée de ce pacte vise à influencer les actuelles négociations européennes pour s'assurer de la bonne prise en compte des problématiques et spécificités alpines, et plus globalement de montagne, dans les prochaines politiques et le prochain budget de l'UE après 2027, notamment au sein de la politique de cohésion territoriale.

Ce pacte a été proposé par Fabrice Pannekoucke à ses homologues européens lors de l'AG de la SUERA le 14 novembre dernier en Slovénie. Fabrice Pannekoucke souligne l'importance de « regarder » la montagne comme un élément singulier.

La commission permanente (CP), réunie le 17 janvier 2025, a souhaité que le Comité de massif puisse se positionner en faveur de ce pacte au premier trimestre 2025, par une motion préparée par le GT Europe en vue d'un prochain CNM et des négociations européennes engagées à un rythme soutenu en 2025. Le projet de motion a été transmis à la CP du 14 mars, au cours de laquelle la motion a été amendée puis approuvée.

Au niveau euro-alpin, le sujet a été porté devant les instances de la SUERA et le processus d'examen suit son cours, les délégations ayant désormais pris part à l'écriture de l'appel alpin à conclure un pacte européen pour les montagnes en vue d'un soutien par les ministres et les présidents de région lors de l'Assemblée générale du 25 novembre à Innsbruck. Des députés européens et membres du Comité des Régions ont également constitué une alliance pour les montagnes européennes, sous l'égide de l'association Euromontana, aux objectifs voisins.

Au niveau français :

- les comités des quatre autres massifs métropolitains ont repris la motion alpine pour adopter eux-mêmes des motions en faveur d'un pacte européen pour les montagnes. Le sujet devrait donc logiquement être inscrit à l'ordre du jour du Conseil national de la montagne dès sa prochaine réunion.
- un député pyrénéen, Denis Fégné, envisage de déposer un projet de résolution que l'Assemblée nationale pourrait adopter également en faveur de cette idée.
- lors du comité interministériel des jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2030, réuni le 27 juin à Briançon, le Premier ministre s'est symboliquement engagé en faveur de ce pacte, aux côtés de son initiateur Fabrice Pannekoucke.

Le 16 juillet dernier, la Commission européenne a présenté ses propositions pour le prochain budget de l'Union européenne sur la période 2028-2034, et notamment le fait que chaque État-membre élabore un plan partenarial national et régional pour les investissements et les

réformes, ayant un impact ciblé là où il est le plus important, et garantissant un soutien plus rapide et plus flexible en faveur d'une plus grande cohésion économique, sociale et territoriale dans l'ensemble de l'Union.

Le projet de motion présenté ce jour en plénière du comité de massif est issu du socle de la CP du mois de mars et des propositions d'actualisations issues du GT Europe, réuni le 17 septembre dernier.

Par cette motion, le Comité de massif réaffirme notamment que les montagnes sont d'intérêts stratégiques majeurs pour l'Europe et alerte sur les effets conjugués du changement climatique, deux fois plus rapide et intense en montagne qu'ailleurs, ce qui en fait des laboratoires d'adaptation de premier ordre.

La motion plaide en faveur d'une meilleure reconnaissance des montagnes au niveau européen, à l'instar de leur reconnaissance, en France, avec la loi montagne, et ainsi d'une politique européenne transversale et intersectorielle, mais surtout spécifique aux problématiques de montagnes.

Elle soutient ainsi la proposition de conclure un pacte européen pour les montagnes affirmant une vision de montagnes vivantes, habitées et accessibles, résolument engagées dans leur nécessaire adaptation au changement climatique et dans les transitions écologiques systémiques associées, faisant bon usage des évolutions technologiques, numériques et visant un mode de vie durable, pour tous, et spécialement la jeunesse, notamment par un modèle d'économie et de formation compétitif, diversifié, en toutes saisons, sobre en consommation de ressources et en émission de gaz à effets de serre et par une culture de la montagne partagée.

La motion formule par ailleurs plusieurs recommandations pour cette politique européenne de la montagne :

- › le fléchage de fonds dédiés aux problématiques de montagnes dans chaque programme financier pertinent de l'Union européenne, relevant des futurs plans partenariaux nationaux et régionaux et du plan Interreg, mais aussi ceux dont la Commission européenne assumera directement la gestion pour la programmation 2028-2034, notamment celle de la politique de Compétitivité et Prospérité ;
- › l'alignement non seulement thématique mais également financier du prochain programme « Espace alpin » qui relèvera du futur plan unique Interreg sur la SUERA ;
- › l'élaboration systématique d'études d'impact de chaque projet de directive ou règlement de l'UE pour vérifier son applicabilité en montagne ;
- › une gouvernance dédiée, à la fois politique et technique.

Le comité de massif demande également aux autorités françaises, régionales et gouvernementales, d'établir des chapitres spécifiques à chaque massif montagneux dans le futur plan partenarial national et régional, intégrant les différents fonds européens pertinents pour la mise en œuvre de la politique de massif et de les adosser aux futurs CPIER de massif 2028-2034.

Enfin, en cohérence avec l'idée de ce pacte européen, le comité de massif demande le maintien, sur les années 2025-2027, par les autorités françaises, des moyens contractualisés au sein des conventions interrégionales de massif 2021-2027, notamment s'agissant des

crédits du Fonds national d'aménagement et du développement des territoires (FNADT) contractualisés au sein de la Convention interrégionale du massif des Alpes.

A l'occasion du bilan à mi-parcours de la programmation 2021-2027 du Fonds européen de développement économique régional (Feder), le comité demande, de surcroît, d'ouvrir davantage l'éligibilité des enveloppes régionales, aux porteurs de projets en montagne et, lorsque cela est pertinent au regard des équilibres entre les programmes, de réabonder les enveloppes interrégionales de massif, en poursuivant une approche intégrée de la politique de massif, aux échelles interrégionales et valléennes.

Il reviendra maintenant aux autorités de l'État et aux régions de traduire ces engagements dans les éléments de position française dans le cadre des négociations du prochain budget de l'union européenne, notamment :

- lors du prochain Conseil national de la montagne
- Fin novembre : réunion de l'INCOPAP (instance nationale de concertation des parties prenantes à l'accord de partenariat)
- 10 décembre : réunion du comité État-régions

⇒ **La motion est mise en débat puis au vote des participants ;**

⇒ **Elle est adoptée à l'unanimité.**

1.2 – Rapports financiers d'exécution 2024 de la CIMA et des programmes européens

Chaque année, la loi montagne stipule que le préfet coordonnateur de massif et les autorités en charge de la gestion des fonds européens concernant le massif présentent au comité de massif la programmation de l'année écoulée.

1.2.1 - Convention interrégionale du massif des Alpes (CIMA) – Bilan 2024

Intervention de Philippe Matheron, commissaire de massif et secrétaire du comité de programmation.

Deux comités interrégionaux de programmation ont été tenus en 2024 et ont validé le financement, ou rattaché des cofinancements accordés par les régions, à **546** opérations d'investissement ou de soutien aux acteurs alpins, représentant un total de subventions de **41 198 767 €**.

Le cofinancement de ces 546 opérations se répartit comme suit entre les signataires de la CIMA :

- 133 opérations soutenues au titre du FNADT Alpes cumulant plus de 4M€ de subvention
- des enveloppes d'environ 400K€ pour chacun des appuis des ministères au « soutien à l'agropastoralisme » et la « prévention des risques naturels » ;
- 11 opérations pour 3,4M€ valorisées par l'Agence de l'eau ;
- 258 opérations pour 9,7M€ de subventions rattachées par la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur dont 30 sont en cofinancement avec l'État pour 1M€ ;
- 173 opérations pour 15,3M€ de subventions rattachées par la Région Auvergne-Rhône-Alpes dont 6 sont en cofinancement avec État pour 151 000 €.

- Le solde étant apporté par les départements alpins et d'autres cofinanceurs.

Perspectives 2025-2027 :

Dans le contexte budgétaire actuel, une baisse de 23 % des AE (autorisations d'engagement) et de 62 % des CP (crédits de paiement) du FNADT Alpes en 2025, avec un avis réservé du contrôleur budgétaire sur le budget 2025 compte tenu du « reste à payer », a nécessité que les dossiers de demandes de subvention déposés et instruits au titre du FNADT Alpes et les dossiers de demandes de paiement d'opérations antérieures soient priorisés par catégorie de dossiers et de porteurs.

Les années 2026 et 2027 pourraient suivre cette tendance, avec un taux d'engagement de crédits FNADT notifiés par rapport aux enveloppes signées du CPIER qui pourrait ne pas dépasser les 65% (78% pour la CIMA 2015-2020).

Concernant la mesure « Energie » de la CIMA, le préfet Leclerc s'interroge sur la nature des projets soutenus. Il est en effet inquiet de voir les chantiers de défrichement se multiplier, notamment dans le département des Alpes de Haute-Provence, aux seules fins de développement de parcs photovoltaïques. Il honorera les décisions prises jusqu'à présent par les préfets de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur mais souhaite désormais signer lui-même les autorisations pour ce type de projets.

Jean-Michel Arnaud, représentant l'association des maires des Hautes-Alpes et sénateur du même département, pense qu'une décision unilatérale de l'Etat, sans concertation des élus locaux, serait néfaste pour le développement des territoires alpins.

Le préfet précise qu'au regard des dérives constatées, il souhaite aujourd'hui mettre en œuvre une doctrine « raisonnable » pour réguler le système sans pour autant freiner les dynamiques de développement.

Arnaud Murgia, représentant les parcs nationaux alpins, évoque quant à lui les contraintes réglementaires empêchant ou ralentissant grandement les projets de microcentrales hydroélectriques pour fournir l'énergie nécessaire au bon fonctionnement des refuges d'altitude. Il est selon lui préférable « d'avoir des refuges 100% autonomes grâce à l'hydroélectricité que des refuges qui fonctionnent au fuel ».

Il précise que la perspective des JOP 2030 permettra des innovations pour produire de l'énergie verte mais nécessitera un peu de planification.

1.2.2 FEDER Interrégional Massif des Alpes

Intervention de Sandrine Guillé, région Provence-Alpes-Côte d'Azur, pour l'autorité de gestion de ce volet interrégional dédié au massif des Alpes.

Au préalable, il est précisé que le FEDER Interrégional Massif des Alpes correspond à la priorité 6 du programme régional FEDER FSE+ FTJ Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Pour la programmation 2021/2027, il a été décidé de prioriser l'intervention du FEDER sur l'enjeu principal d'adaptation et d'atténuation des effets du changement climatique dans les Alpes, conformément au cap fixé dans le Schéma Interrégional du Massif des Alpes, en soutenant 5 thématiques spécifiques :

- le développement touristique, durable et diversifié, intégré dans des stratégies territoriales cohérentes sur les 4 saisons, en renforçant la capitalisation et l'essaimage au sein du dispositif « Espace valléen »,

- la prévention des risques naturels afin d'encourager la résilience des territoires et la protection des populations,
- la lutte contre l'érosion de la biodiversité et la dégradation des écosystèmes indispensables à l'avenir des territoires,
- le soutien à la démarche de certification « Bois des Alpes » qui permet la valorisation de la ressource forestière alpine et l'augmentation de la part de production locale en bois certifié,
- l'amélioration des connaissances des besoins et des contraintes en matière de mobilité afin de développer et de rendre plus attractive une offre à la fois multimodale et multi-services, tant pour les résidents que pour les visiteurs.

Bilan du FEDER Alpes en quelques chiffres :

- 10 appels à projets ont été lancés ; le dernier, sur la thématique des mobilités, est ouvert jusqu'au 09/12/2025 ;
- L'enveloppe allouée s'élève à 32,8 M€ ;
- 90 opérations ont été programmées pour un montant de 25.55 M€ (39 opérations en région Provence-Alpes-Côte d'Azur et 51 en Auvergne-Rhône-Alpes) ;
- Pour l'heure, seules 29 opérations ont fait l'objet d'une demande de paiement pour un montant de 3.5 M€, engendrant un risque de dégageement d'office (de l'ordre de 5% du budget global du programme).

A noter : le lancement d'un audit système de la commission européenne visant à s'assurer que le process de gestion et de contrôle mis en place par la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est conforme à ses exigences.

1.2.3 - Programme Interreg ALCOTRA entre la France et l'Italie

Intervention de Magalie Santamaria, région Auvergne-Rhône-Alpes, pour l'autorité de gestion.

Depuis 2022, 6 appels à projets ont été lancés.

152 dossiers ont été déposés et 115 sont (ou seront) financés, pour un montant total de 134.3 M€.

Chaque dossier associe plusieurs partenaires dont 55% se situent en Italie. Au 31 juillet 2025, 592 partenaires ont pu bénéficier du programme Alcotra qui présente un taux de programmation financière de 80%.

Par ailleurs, 6 plans intégrés territoriaux (PITER) ont été élaborés et programmés, sur l'ensemble des sections transfrontalières.

1.2.4 - Programme Espace Alpin

Au cours de la période octobre 2024- septembre 2025, le programme Interreg Espace Alpin a sélectionné 6 projets issus du 3^e appel à projet « petite échelle ». D'un montant total de 2,7 millions d'euros, ils contribuent à porter le taux de consommation pour la programmation 2021-2027 à 67 %.

Perspectives de fin de programmation et prochaine programmation 2028+ :

A l'issue du 3e appel à projets classique, le programme devrait atteindre un taux de programmation de 95%. Un appel à projets "Capitalisation", sur des thématiques ciblées en cours de définition, est prévu pour le début de l'année 2026. Il permettra de rassembler les réalisations de plusieurs projets déjà terminés, de les partager à plus large échelle, et de faciliter leur intégration dans les politiques publiques.

Les travaux pour la préparation de la programmation 2028-2034 devraient démarrer au cours de l'année 2026. Les propositions de règlement publiées en juillet 2025 permettent d'envisager une continuité avec la période actuelle, mais de nombreux points doivent encore être précisés.

1.2.5 - Programme France-Suisse

Autorité de gestion : région Bourgogne Franche Comté

Pas de présentation en plénière mais les éléments de bilan ont été transmis dans les documents de séance aux membres du Comité de massif.

Au terme de ces présentations, Fabrice Pannekoucke remercie les équipes pour la qualité du travail d'instruction qui est mené et pour l'accompagnement des porteurs de projets. Il appelle cependant à la vigilance de tous quant aux souhaits de massification et de nationalisation de la commission européenne pour la gestion de ces fonds, et en manifeste sa ferme opposition.

Chantal Eyméoud partage ce propos en rappelant que les fonds débloqués par l'Europe au profit des territoires de montagne ne doivent pas être déconnectés des territoires. La proximité est essentielle pour faire remonter des projets.

Le préfet Leclerc manifeste son soutien au président F. Pannekoucke et à la vice-présidente C. Eyméoud. Il demande au SGAR de rédiger un courrier en ce sens au gouvernement et à l'ANCT.

Séquence 2 : Actualités euroalpines

Intervention de Raphaël Lelouvier, secrétariat permanent de la Convention alpine.

Pour rappel, la Convention alpine est un traité signé en 1991 par l'Europe et les huit pays de l'arc alpin visant à le protéger.

2.1 - Présentation du 10^{ème} rapport sur l'état des Alpes, rapport dédié à la qualité de vie

La Convention alpine a publié le 10^{ème} Rapport sur l'état des Alpes (RSA 10) relatif à la qualité de vie dans les Alpes. Il aborde pour la première fois cette question dans son ensemble, et non pas seulement comme une collection d'efforts dans différents domaines. Le rapport introduit un concept général de la « qualité de vie » en explorant ses dimensions écologiques, économiques et sociales dans la région alpine.

Il analyse également des données statistiques et spatiales, ainsi que les résultats d'une enquête au niveau alpin.

Message clé : la qualité de vie est un concept multidimensionnel que l'Union européenne a récemment inscrit à son ordre du jour. Il s'agit soit d'un thème politique général, soit d'un thème intégré dans diverses politiques sectorielles. Il n'existe pas de définition universelle, pas plus qu'il n'existe de système universel de mesure.

Cinq indicateurs ont néanmoins été reconnus comme déterminants pour analyser la qualité de vie dans les Alpes :

- 1) L'environnement
- 2) Les infrastructures et les services
- 3) Le travail et la sécurité financière
- 4) Les relations sociales
- 5) La gouvernance

Les futurs défis liés à la qualité de vie dans les Alpes sont :

- Les changements démographiques
- L'instabilité économique et politique
- Le changement climatique
- La dégradation de l'environnement naturel
- La perte de biodiversité
- Les menaces globales

Ce n'est qu'avec une approche proactive basée sur la préparation, l'adaptation, l'atténuation, la solidarité entre les régions, la coopération transnationale et d'autres mesures que les Alpes peuvent devenir une région résiliente où il fait bon vivre.

Ce rapport révèle que la qualité de vie dans les Alpes est légèrement supérieure à la moyenne européenne même si les habitants ne le perçoivent pas forcément.

« Ce que nous percevons ne correspond pas toujours à ce que nous pouvons mesurer et détecter ». Le rapport tente de combler cette lacune en analysant les données disponibles et en interrogeant les habitants des Alpes et précise qu'il est nécessaire d'agir sur les facteurs qui influencent cette perception. Pour cela, la Convention alpine a émis, à l'occasion de ce rapport, sept recommandations pour améliorer la qualité de vie dans les Alpes. Ces recommandations sont listées dans le diaporama transmis dans les documents de séance et dans le rapport complet distribué en séance aux participants.

Fabrice Pannekoucke souligne le fait que les éléments présentés font largement écho aux orientations du schéma de massif adopté dans les Alpes françaises, et permet d'objectiver un certain nombre de préconisations.

Chantal Eyméoud regrette, quant à elle, le fait que la thématique du logement ne soit guère abordée alors que le sujet est essentiel en montagne et constitue une réelle difficulté.

Concernant les politiques publiques en faveur du logement, le préfet Leclerc informe les membres du Comité de massif de la mise en œuvre d'un dispositif nouveau, « l'acquis amélioré » visant à soutenir la production de logements sociaux en diffus. L'aide de l'Etat s'élève, dans le cadre de ce nouveau dispositif, à 30 000€ par logement ; le préfet de région

Provence-Alpes-Côte d'Azur a décidé de porter cette aide à 35 000€ par logement dans les départements des Hautes-Alpes et des Alpes de Haute-Provence.

Vincent Neirinck propose que ce dispositif soit élargi à l'ensemble des Alpes.

Fabrice Pannekoucke conclut cette séquence en rappelant que le logement pour les travailleurs saisonniers est un sujet primordial dans les Alpes. Les communautés de communes dotées d'un PLH (programme local de l'habitat) se sont emparées du sujet mais de nombreuses intercommunalités ne disposent pas encore d'un tel outil de planification.

2.2 – Restitution la conférence internationale de la Convention alpine sur les glaciers

En cette année internationale de la préservation des glaciers, la Convention alpine a organisé une conférence sur les glaciers à Grenoble le 24 juin 2025, conférence qui a réuni plus de 80 experts sur le sujet.

Les glaciers alpins sont les plus menacés au niveau mondial. Ils ont perdu 38% de leur masse glaciaire ces 20 dernières années !

Les zones glaciaires sont particulièrement sensibles aux changements climatiques qui causent des effets en cascade. À l'échelle régionale et locale, l'eau de fonte des glaciers joue un rôle majeur dans le débit et la modulation des cours d'eau.

Certaines des principales conséquences du retrait des glaciers et du dégel du pergélisol incluent une réduction de la stabilité des pentes et des parois rocheuses, la perte d'habitats pour des espèces fortement adaptées et la modification des cycles de fonte saisonnière, pouvant accroître le risque de pénurie d'eau et affectant de nombreuses personnes et activités économiques (par exemple, l'agriculture ou la production d'énergie hydroélectrique).

La conférence a mis en avant les modifications des glaciers et du pergélisol et leurs effets en cascade. Le discours d'ouverture a été prononcé par le glaciologue Valter Maggi, de l'Université de Milan, sur « le changement climatique et ses impacts sur les glaciers alpins ».

Quatre sessions ont ensuite examiné les impacts du changement climatique sur les zones glaciaires, la manière d'anticiper et de s'adapter aux risques accrus, de cheminer vers une transition territoriale durable, et de protéger le potentiel émergent des écosystèmes postglaciaires pour la biodiversité alpine (exemplarité de la France en la matière avec le plan national de prévention et de gestion des risques glaciaires et périglaciaires ou bien la mesure de protection des glaciers issue de la nouvelle stratégie nationale de la biodiversité).

Les travaux ont permis de contribuer au rapport sur l'état des Alpes dédié aux glaciers, au pergélisol et au cycle de l'eau, en cours d'élaboration sous présidence italienne 2025-2026.

Dans le cadre de la stratégie nationale de la biodiversité, Philippe Matheron précise, en conclusion de cette présentation, qu'un courrier faisant état de la mise en œuvre de l'action relative aux « territoires et à la biodiversité post-glaciaires » en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, a été proposé au préfet. Pour information, depuis la tenue de la plénière, ce courrier a été signé le 01/10/2025 et transmis aux ministères de la transition écologique et de l'aménagement du territoire.

2.3 – Lancement du projet ALCOTRA PROALP

Intervention de la région Auvergne-Rhône-Alpes (Magalie Santamaria, service Montagne).

Ce projet, conduit par la région Auvergne-Rhône-Alpes, dans le cadre du programme Interreg Alcotra, réunit les deux régions alpines françaises, deux régions italiennes et plusieurs partenaires (AFRAT, FORMONT, Fondation Montagne Sûre, Cluster Montagne).

Il permettra d'appréhender l'évolution du modèle économique et des compétences des professionnels du tourisme en montagne face au changement climatique. Sont ciblés dans ce projet les guides de haute montagne, les accompagnateurs en montagne, les moniteurs de ski et de VTT, et les gardiens de refuges.

205 entreprises seront accompagnées. Ce projet s'échelonne sur trois ans et représente un budget global de 1,93 M€ cofinancé à 80% par du FEDER.

Séquence 3 : Plan d'adaptation au changement climatique du massif des Alpes (PACC)

Intervention de Delphine Bonthoux, Nicolas Gouvernel et Corinne Adjuto, commissariat de massif.

Depuis la dernière plénière, les travaux d'élaboration du plan d'adaptation au changement climatique du massif alpin (PACC) ont été menés à un rythme soutenu. Le commissariat de massif remercie tous les membres et leurs collaborateurs mobilisés sur le sujet.

Ont été organisés :

- un cycle complet de travail dans les instances du comité de massif, avec plus d'une trentaine de réunions, de webinaires et d'échanges divers au cours du premier semestre 2025 (groupes de travail, commissions spécialisées et commission permanente). Ces travaux aboutissent à des premières versions de fiches opérationnelles ;
- un séminaire plénier le 10 juillet dernier à Grenoble, inspiré par l'intervention de l'historien Séverin Duc sur la culture et l'esprit d'adaptation des Alpains, avec une forte contribution des membres et des partenaires invités.

L'ensemble des travaux menés en 2025 ont, pour l'heure, permis de transmettre 6 projets de fiches PACC aux membres du comité de massif (dans le dossier de séance). Ces fiches concernent :

- la complémentarité des pratiques et le multi-usages dans certains espaces montagnards,
- les coopérations ville-vallée-montagne,
- la gouvernance,
- le logement et plus particulièrement la recherche d'un équilibre entre habitat permanent et hébergements touristiques,
- les risques naturels,
- la réindustrialisation verte des Alpes.

Pour chacune d'entre elles, les commissaires adjoints présentent l'ambition à horizon 2050 et les principales pistes d'actions évoquées pour y parvenir.

Il est par ailleurs rappelé que le GT « Jeunesse » du Comité de massif des Alpes, présidé par Bernadette Saudemont (VP du Département des Hautes-Alpes), a souhaité inviter des jeunes à s'exprimer sur le projet de Plan d'Adaptation au Changement Climatique (PACC) dans les Alpes et a lancé un appel à candidatures en ce sens pendant l'été.

Une quarantaine de jeunes se sont portés volontaires pour accompagner cette démarche. Un temps de rencontre leur a été proposé le 18 septembre lors d'un webinaire de présentation et d'échanges concernant les instances du massif, la démarche d'élaboration du PACC et les modalités de consultation.

Calendrier proposé pour la suite des travaux d'élaboration du PACC alpin :

- Tenue d'une **commission permanente le vendredi 21 novembre** pour faire remonter les remarques des uns et des autres, et valider une version stabilisée comprenant des éléments de cadrage, la définition de la problématique, un focus sur quelques actions déjà mises en œuvre et inspirantes, et l'énoncé d'actions nouvelles mais sans détailler leur mise en œuvre opérationnelle. Ce travail de précision sur l'opérationnalité des actions sera poursuivi en 2026.
- **Une séance plénière d'approbation du PACC (dans sa première version) le jeudi 11 décembre 2025**, également **journée internationale de la montagne**. Il paraît important que les grandes orientations et les premières propositions de pistes d'actions soient validées en cette fin d'année 2025, comme le comité de massif s'y était engagé au moment du lancement des travaux, et avant des éventuels changements post élections municipales.
 - ***Depuis la plénière du 24/09/2025, des contraintes d'agenda nous obligent à reporter cette prochaine séance à une date ultérieure. Pour l'instant, nous n'avons pas encore de visibilité sur l'agenda 2026.***

Fabrice Pannekoucke insiste sur le fait que les fiches PACC doivent être pragmatiques. Ce plan est un outil « *pour être meilleur* » mais il faut prendre le temps nécessaire pour atteindre les objectifs.

Séquence 4 : Actualités sur la préparation des JOP 2030

4.1 – Groupe de travail sur les JOP 2030 du comité de massif

Intervention de Fabrice Pannekoucke et du préfet Leclerc.

Fabrice Pannekoucke rappelle que les deux régions travaillent de manière concertée avec l'Etat pour préparer l'olympiade de 2030.

Le groupe JOP s'est réuni à deux reprises en 2025, le 14/03 et le 18/09.

Au cours de la première réunion du GT, le 14 mars dernier, des échanges nombreux, constructifs et impliquant les différentes institutions et organisations membres du groupe

ont permis de s'accorder sur des premières recommandations, listées ci-dessous (sans ordre hiérarchique) :

1. Veiller à la place des entreprises locales, notamment les PME, dans les chantiers de travaux à venir, dans l'organisation de la logistique d'accueil en amont et pendant les Jeux, et au respect des conditions de travail de tous les salariés qui seront mobilisés pour la préparation et la tenue de ces jeux, tout particulièrement s'agissant de chantiers en zone de montagne avec des contraintes particulières.
2. Emettre des préconisations voire des bonifications dans les cahiers des charges des marchés de construction, rénovation, fourniture de biens et services liés à la préparation et à la tenue des Jeux, relatives à l'utilisation, à chaque fois que ce sera possible, de la ressource locale (techniques de construction et matériaux de chantier dont le recours au bois des Alpes, produits agricoles alpins, etc.).
3. Faire de ces jeux un levier d'amélioration de l'attractivité (touristique et résidentielle) et de l'habitabilité à l'année des territoires de montagne.
4. Se préoccuper, dès à présent, des héritages laissés par ces Jeux en termes d'infrastructures et de valorisation du patrimoine culturel, paysager, etc.
5. Accorder une place prégnante à la jeunesse, tant au titre des épreuves sportives que de leur implication dans les valeurs véhiculées par les Jeux et leur transcription dans la préparation et la tenue de ces Jeux dans les Alpes.
6. Démontrer pendant la préparation, la tenue et les héritages, la capacité d'adaptation des territoires de montagne pour faire face aux évolutions climatiques (celle d'aujourd'hui, avec par exemple les projets de protection des glaciers, et celle de demain),
7. Favoriser l'innovation et les expérimentations, pour que l'accueil des Jeux constitue une opportunité de catalyse et d'accélération de démarches rendues plus facilement possibles par « l'effet JOP ».

La seconde réunion du groupe a permis :

- une présentation par les membres de leurs actualités : convention citoyenne olympique, échanges avec les instances olympiques, organisation d'évènement et d'actions de sensibilisation et d'engagement, préparation de plans d'actions, Comité exécutif olympique dans le département des Hautes-Alpes, « Parlement des Jeux » pilotée par la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et préparation de la démarche « Faites vos Jeux » par la région Auvergne Rhône-Alpes.
- des exposés de la préparation des volets « héritages » et « environnement » par les instances olympiques :
 - Vision des Jeux et héritages par le Comité d'organisation des JOP 2030 (COJOP)
 - Élaboration du « Plan héritage de l'Etat » piloté par la délégation interministérielle aux jeux olympiques et paralympiques (DIJOP)

- Préparation de la « feuille de route environnementale » confiée au Secrétariat général à la planification écologique
- Préparation de la « Charte sociale et territoriale » et de la stratégie environnementale liées aux travaux de construction et d'aménagement des ouvrages olympiques par la SOLIDEO Alpes 2030.

Le plan interministériel « héritage » lancé par l'Etat comportera 4 axes :

Axe 1 : Les JOP 2030 comme moteur de développement des pratiques physiques et sportives et de haute performance,

Axe 2 : Faire de ces jeux un tremplin pour la transition écologique du modèle montagnard et de l'organisation de grands évènements sportifs,

Axe 3 : Faire de ces jeux un levier d'attractivité économique pour les zones de montagne en toutes saisons, au bénéfice des populations locales et touristiques,

Axe 4 : Faire de ces jeux un vecteur d'inclusion et de cohésion sociale.

Ces 4 axes se déclineront en fiches-mesures avec une quarantaine d'actions concrètes à mettre en œuvre. De nombreux acteurs dont l'État, le COJOP, la SOLIDEO, mais aussi les 2 régions organisatrices, le mouvement sportif et des représentants de la société civile vont concourir à la création et la mise en œuvre de ce plan héritage qui fera l'objet d'une présentation publique en fin d'année.

Le préfet Leclerc précise en outre que les services de l'Etat (autorité environnementale, services préfectoraux, DREETS, DREAL, DRAC, etc.) sont organisés pour traiter de façon prioritaire les dossiers relatifs aux ouvrages olympiques et rendre des décisions dans les temps. Par ailleurs, un important travail est engagé avec la SNCF et les maîtres d'ouvrage des réseaux routiers pour améliorer la desserte des sites olympiques, dans un premier temps, et plus globalement les mobilités alpines.

Séquence 5 : Les avis du Comité de massif

Intervention de Sylvie Vigneron, commissariat de massif.

Depuis la dernière plénière :

- 9 avis de la commission « Espaces et urbanisme » rendus sur des projets de SCoT de montagne. Un tableau de synthèse a été transmis dans les documents de séance.
- 1 avis de la commission « Espaces et urbanisme » sur un projet d'unité touristique nouvelle structurante à Villard-de-Lans, dans le massif du Vercors (département de l'Isère) ; suivi par un arrêté de rejet du préfet coordonnateur de massif signé le 12 septembre 2025.
- 1 avis sur le plan de mobilité simplifié de la communauté de communes Cœur de Savoie.
- Avis sur la création de 2 réserves naturelles régionales portées par la région Sud (réserve des Baronnies orientales dans le PNR des Baronnies provençales, et réserve Ermitage-Escampeaux dans le PNR du Ventoux).

- En complément des informations données en séance, la procédure de classement de la commune de St Véran (Vallée du Queyras, département des Hautes-Alpes) est portée à la connaissance des membres du Comité de massif dans le présent compte-rendu, comme le prévoit l'article 7 de la loi Montagne de 1985. Au terme d'une enquête publique menée en 2024, la commission départementale de la nature, des paysages et des sites des Hautes-Alpes a émis un avis favorable à ce projet de classement le 3 décembre 2024. La procédure va maintenant se poursuivre par un avis de la commission supérieure des sites puis par une instruction du Conseil d'Etat qui rendra sa décision par décret.

Séquence 6 : Règlement intérieur

Intervention de Corinne Adjuto, commissariat de massif.

Le projet de modification du règlement intérieur a été transmis aux membres du Comité de massif par courrier électronique le 17 septembre 2025.

Les principales modifications visent à :

- permettre aux présidents des commissions thématiques d'être invités permanents de la commission permanente, s'ils n'en sont pas déjà membres, et à préciser qu'une coprésidence est possible,
- ajouter un article (n°4) sur l'engagement pris par les membres désignés par les structures qu'ils représentent : engagement à participer aux instances sur la durée du mandat et engagement à respecter l'objectif majeur du Comité de massif visant à créer du consensus et à formuler des contributions collectives,
- préciser que, selon le principe d'une voix par siège, un pouvoir ne peut être donné à un suppléant que si son titulaire est absent.

Le commissaire de massif souligne le fait que la commission « Espaces et urbanisme » est régulièrement confrontée à des problèmes de quorum ; ses membres ont pourtant été élus après s'être portés candidats.

- Les participants n'ont pas de remarque particulière à formuler sur ce projet de modification du règlement intérieur.
- **Le règlement intérieur modifié est mis au vote et adopté à l'unanimité.**

Après avoir remercié les membres présents, les intervenants et les équipes en charge de l'organisation de cette plénière, les coprésidents lèvent la séance à 12h30.